



Rapport de la séance plénière n°5 De la Commission des pétitions du 10 décembre 2025

Présidence : M. Frédéric STEIMER (soc.)

Membres présents : M. Yvan SALZAMNN (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Paloma GRAF (rempl. Mme Gloria Perside BOLOMBO (Les Verts) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Caroline DUMOULIN (rempl. M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.).

Membres excusés : Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC)

Secrétaire : Mme Marion CENTELIGHE

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h00 - 18h17

Pétition de Gential Oscar et crts - Pour une route des Plaines-du-Loup à 30km/h (PE25/009)

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, directrice de FINANCE ET MOBILITE.

Pétitionnaires : M. Oscar GENTIAL et M. Laurent GUIDETTI

Rapportrice : Mme Tatiana TAILLEFERT

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Le pétitionnaire explique que la pétition soutenue par l'ATE, l'association éco-quartier et les Vert·e·s lausannois·e·s demande que la route des Plaines-du-Loup qui est actuellement à 50km/h passe à un régime de 30km/h.

Le plateau de la Blécherette concentre plus de 10'000 habitants avec 2500 enfants. Ce quartier est amené à se densifier davantage et la route des Plaines-du-Loup est un lieu de vie. Pour les pétitionnaires, le 30 km/h apporte plus de sécurité, diminue de 40% les nuisances sonores, facilite d'autres modes de mobilité comme le vélo et améliore la visibilité pour les automobilistes.

Suite à des accidents récents, un passage piéton a été créé mais le sentiment d'insécurité persiste. En outre le projet « Zip » est rendu difficile à cause de bruit du trafic.

Les pétitionnaires souhaitent exercer une pression sur la Ville afin qu'elle puisse l'utiliser comme argument au Canton sachant qu'il y a certainement des aménagements transitoires possibles à mettre en place avant l'arrivée du M3 dans 11 ans.



Audition de la Municipale en présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ explique que la Ville défend une mobilité douce avec le 30km/h de nuit et le déploiement du 30km/h dans une grande partie des quartiers de jour, mais qu'une vingtaine d'axes pour la plupart cantonaux restent à 50km/h. La route des Plaines-du Loup est un axe cantonal. Même si le foncier appartient à la ville de Lausanne, l'autorité supérieure sur cet axe est cantonale. La Municipalité s'est engagée vis-à-vis du canton à ne pas modifier le régime de vitesse de cet axe. Elle pourra néanmoins relayer formellement la pétition et la soutenir auprès du Conseil d'état d'autant que l'accord prendra fin au terme de l'année 2026.

Les commissaires s'interrogent sur les règles qui prévalent dans l'aménagement des passages piétons dans les axes à 30km/h et sur l'application de l'ordonnance Rösti qui vise à interdire aux communes l'introduction du 30 km/h sur les axes principaux qui les traversent.

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ explique que certains axes limitent la vitesse à 30km/h et d'autres sont aménagés en tant que zone à 30 km/h avec la suppression des passages piétons sauf aux extrémités de la zone. Concernant la création d'un passage piétons, la Municipalité doit adresser une demande au Canton qui l'accepte ou pas. La Municipalité n'a pas d'information sur l'application de l'ordonnance Rösti.

Questions à la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ explique que l'accord signé au printemps 2023 entre la Municipalité et des pétitionnaires du groupe PLR engageait la Municipalité à ne pas mettre toute la ville à 30km/h, en contrepartie les milieux routiers en faveur du 50km promettaient de ne pas déposer d'oppositions lors de mises à l'enquête de nouveaux axes à 30 km/h.

Délibération de la copet

Pour certains.es commissaires il est important de soutenir la pétition en demandant une étude et rapport-préavis pour répondre aux besoins des habitants du quartier des Plaines-du-Loup et pour obliger la Municipalité à travailler sur ces problématiques.

Pour d'autres commissaires le rapport-préavis ne fera qu'ajouter du travail à l'administration et prendra beaucoup de temps. De plus il n'est pas nécessaire car la Municipalité va dans le même sens que les pétitionnaires.

Le président demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 4 votes
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 5 votes
- qui s'abstient : 1 vote

Vote : Par 5 OUI, 4 NON, 1 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.



Pétition de Guidetti Laurent et crts - Pour des transports publics efficaces sans attendre le M3 (PE25/010)

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, directrice de FINANCE ET MOBILITE.

Pétitionnaires : M. Laurent GUIDETTI et M. Oscar GENTIAL

Rapportrice : Mme Tatiana Taillefert

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Le pétitionnaire explique que la pétition demande un réaménagement de la route pour lutter contre le bruit et une amélioration des transports publics desservant la Blécherette parce que de nombreux habitants souffrent de la situation actuelle qui devrait durer jusqu'à l'arrivée du M3 en 2036 et que de nouveaux habitants sont attendus (3000 habitants avec le PPA1 et 3000 avec le PA2). Pour le pétitionnaire, les transports publics ne peuvent pas respecter les horaires car les bus se trouvent mélangés avec le trafic surchargé.

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ explique que le tram, qui doit arriver à l'automne 2026 et avec l'axe Terreaux - St-Francois réservé aux bus et à la mobilité active, créera plus de capacité et une meilleure priorisation sur le carrefour de Chauderon-nord. Elle ajoute avoir eu des discussions au Conseil d'administration avec les TL pour trouver des solutions (utiliser des feux de régulation pour faire passer les bus quand il y a des embouteillages de trafic) mais que la solution à terme sera le métro.

Questions à la Municipale (en l'absence des pétitionnaires)

Les commissaires demandent si dans le cas où le trafic des bus est priorisé, il y aurait un risque d'entraver davantage le trafic des voitures, si le fait d'augmenter la fréquence des bus résout vraiment le problème des bus et si le fait de créer une zone 30 km/h ou d'autres travaux résoudrait le problème de la cadence des bus.

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ répond qu'il convient de décider quel mode de transport est favorisé en espérant un report modal, c'est-à-dire que les gens se déplacent plutôt en bus car il n'y a pas de solutions physiques pour que des centaines de milliers de personnes se déplacent quotidiennement en voiture. Elle dit qu'on ne peut pas simplement ajouter des bus, mais qu'il faut trouver des compromis et choisir où mettre plus de moyens en coordination avec les TL pour réguler et aménager la chaussée. Concernant le 30 km/h, elle précise que les bus ont une très faible vitesse commerciale qui se trouve en dessous de 30km. Elle ajoute que sur l'axe Jomini - Beaulieu il n'y a pas la possibilité de faire d'autres travaux que du marquage et des feux de circulation. Il faudrait des bus plus grands, ce qui demanderait des travaux au niveau des arrêts de bus pour qu'ils puissent bien circuler.

Un commissaire demande quel est l'intérêt de demander une étude et rapport-préavis pour répondre à la pétition.

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ répond que l'étude et communication fermerait le dossier et qu'il y aurait un courrier communiqué aux pétitionnaires alors que l'étude et rapport-préavis permettrait de continuer la discussion par rapport aux demandes soulevées dans les pétitions.

Délibération de la copet

Pour certains.es commissaires il faut soutenir la pétition avec un rapport-préavis du fait que cette problématique concerne plusieurs quartiers en ville et qu'on ne peut pas attendre pendant autant d'années jusqu'au M3 sans apporter de solutions intermédiaires.

Le président demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 0 vote
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : unanimité (10 votes)
- qui s'abstient : 0 vote

Vote : *Par 10 OUI, 0 NON, 0 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.*
